

le Nethys



part de ses inquiétudes au ministre de la Justice.

en qualité de magistrat contre laquelle des éléments concrets sont connus et à partir desquels on peut supposer une mise en examen à brève échéance et une défense pénale, ce qui ne paraît pas opportun. »

Un recours

C'en est trop pour la postulante magistrate. Sa réputation en a pris un vilain coup, elle ne se voit plus « plaider, en qualité d'avocate, devant la cour d'appel de Bruxelles, là où chacun saura qu'elle n'est pas digne d'être nommée en qualité de conseiller suppléant », elle déplore ces « accusations infamantes » qui anéantissent non seulement toute présomption d'innocence mais doivent aussi être considérées « comme une pression sur le juge d'instruction » : en août, la juriste a demandé au Conseil d'Etat de suspendre et d'annuler l'arrêté royal qui refuse sa désignation.

Les plaidoiries ont eu lieu ce lundi, le Conseil d'Etat devrait très bientôt se prononcer sur la demande de suspension mais l'auditeur, lui, s'est déjà prononcé. Il estime que la conduite de M^{me} F.M. « ne peut s'apprécier qu'au regard de son casier judiciaire », bien entendu vierge de toute condamnation. Et que le seul élément concret qui motive le refus de la désigner est « une perquisition au cabinet de la requérante » : trop peu, beaucoup trop peu, résume l'auditeur, pour évoquer une prochaine mise en examen. Bref, il suggère de suspendre l'arrêté royal de juillet 2021.

Si l'avocate bruxelloise obtient gain de cause en suspension d'abord, en annulation ensuite – et si elle conserve son statut de « suspecte » –, sa désignation comme magistrate d'appel suppléante sera définitive et on voit mal alors comment l'instruction Nethys menée à Liège pourrait échapper à une réorganisation.

« Je fais confiance au Conseil d'Etat », commente simplement le conseil de la requérante., Jean Bourtembourg. L'avocat de l'Etat belge n'a pour sa part pas répondu à nos sollicitations.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Vers la fin des examens de Noël ?

Certaines écoles ont choisi d'organiser une session avant les vacances, d'autres ont fait une croix dessus. La crise sanitaire invite les établissements à la réflexion.

CHARLOTTE HUTIN

Dans les écoles secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), il est de bon ton de clôturer l'année par une session d'examens censée faire le point sur l'ensemble de la matière emmagasinée depuis septembre. Une pratique certes non obligatoire et laissée à l'appréciation de chaque pouvoir organisateur (PO), mais qui était largement répandue. Du moins avant la crise sanitaire, venue bouleverser le milieu scolaire. Déjà en décembre 2020, certains PO avaient demandé à leurs établissements de renoncer à la tenue d'une période d'examens avant les vacances de Noël. Cette année, sans que l'on ne dispose de chiffre précis, la question semble plus que jamais diviser les écoles.

Au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), le réseau organisé par la FWB et qui regroupe pas moins de 130 établissements secondaires, environ deux tiers des écoles ont décidé de ne pas organiser d'examens à Noël « afin de maximiser les temps consacrés aux apprentissages ». Le PO a laissé la décision à chaque établissement dans le cadre de l'autonomie de gestion. « Les situations de terrain sont très différentes, avec une crise sanitaire qui ne les a pas tous impactés de la même façon », souligne WBE.

Les autres grands réseaux d'enseignement sont, eux, divisés en plusieurs PO. Ici, à chacun son autonomie. L'officiel subventionné (CPEONS) indique que la question a été débattue entre les différents PO et que, sur cette question, « les positions divergent ». Il en va de même



Les écoles secondaires sont de plus en plus nombreuses à abandonner les examens de Noël au profit des apprentissages. © PHOTO NEWS.

parmi les parents et les élèves. « Les élèves sont parfois attachés à la tenue d'examens afin de démontrer leurs apprentissages », pointe Sébastien Schetgen, administrateur délégué du réseau. « C'est notamment le cas dans les écoles hôtelières. Mais, quoi qu'il en soit, nous faisons confiance aux directions et équipes éducatives. »

Priorité aux apprentissages

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec) estime également que les équipes éducatives sont les plus à même de prendre une décision dans l'intérêt des élèves. « Ce qui compte à nos yeux, c'est que l'on puisse procéder à des évaluations régulières durant l'année. Cela permet aux élèves de se situer par rapport aux acquis nécessaires, et aux enseignants de vérifier si la matière a été bien assimilée ou s'il faut revenir sur l'un ou l'autre volet du programme »

Sur le terrain, les écoles sont de plus en plus nombreuses à abandonner les examens de Noël au profit des apprentissages. « Nous n'organisons plus d'examens à cette période depuis deux ans.

Nous privilégions une évaluation plus continue », témoigne Alain Koeune, directeur du Collège Notre-Dame de Bellevue à Dinant et président de la Fédération des directeurs du secondaire catholique (Feadi). « D'autres écoles ont fait le choix de supprimer les examens dans la durée suite à la réflexion qu'ils ont entamée dans le cadre du covid. »

Si la crise sanitaire semble avoir joué un rôle d'accélérateur, la réforme des rythmes scolaires prévue pour la rentrée 2022 pourrait bien confirmer la tendance. « La période scolaire sera, à l'avenir, divisée en cinq périodes et non plus en deux grands semestres. Cette réforme va entraîner automatiquement une modification de la vision de l'évaluation. » Comme le rappelle le cabinet de la ministre de l'Education, Caroline Désir (PS), le Pacte d'excellence prévoit d'encourager « un changement de paradigme en matière d'évaluation, en encourageant les évaluations formatives pour recentrer le temps sur les apprentissages ». Les modalités de la réforme doivent encore être travaillées et concertées avec les acteurs.

André Antibî « L'évaluation doit servir à former les élèves, pas à les punir »

ENTRETIEN

CHARLOTTE HUTIN

Professeur émérite de mathématiques et chercheur en didactique, le Français André Antibî s'est fait connaître par la conceptualisation de ce qu'il a appelé la « constante macabre ». Afin d'éviter le jugement de leurs collègues, les enseignants attribueraient inconsciemment une certaine proportion d'échecs, et ce, quel que soit le niveau de leurs élèves. Dans son dernier ouvrage, *La Folie de l'évaluation*, écrit en plein confinement, André Antibî s'attaque une nouvelle fois à l'évaluation. Il dénonce les multiples dysfonctionnements des systèmes éducatifs dans lesquels l'évaluation est vue comme une sanction, et non un moyen d'apprendre.

Vous dénoncez depuis des années les dérives de l'évaluation. Pour quelles raisons ?

Alors que j'animais des stages pour lutter contre l'échec scolaire, je me suis rendu compte que nous, enseignants, marchions sur la tête. J'étais persuadé qu'un bon sujet d'examen devait donner lieu à une moyenne de 10/20, que la moitié de la classe devait réussir et l'autre moitié échouer. Lorsque j'ai mis le doigt sur ce dysfonctionnement de nos systèmes éducatifs, j'en étais victime depuis plus de vingt ans. La terminologie de « constante macabre », ce pourcentage d'échec qu'il faut avoir pour être qualifié de « bon prof » et dont les enfants de milieu défavorisé sont les premières cibles, était un cri du cœur. En 2003, quand le concept a eu un succès médiatique, j'ai pensé, naïvement, que les choses allaient changer. Je pensais qu'il suffisait de repérer un dysfonctionnement pour s'en débarrasser.

L'évaluation est toujours vécue avec la

boule au ventre par les élèves.

Trop souvent, l'évaluation scolaire est utilisée comme un moyen de sanction. Certains enseignants n'hésitent pas à faire une interrogation surprise pour punir des élèves trop bavards. L'erreur



Trop souvent, l'évaluation scolaire est utilisée comme un moyen de sanction. Certains enseignants n'hésitent pas à faire une interrogation surprise pour punir des élèves trop bavards

”

punir. Sans nous en rendre compte, l'évaluation a pris une place gigantesque dans notre métier d'enseignant, à tel

point que nous en avons oublié notre mission première : celle de former des élèves. Je pense qu'il faut faire moins d'évaluations sommatives au profit des autres types d'évaluations. Je plaide également pour une évaluation par contrat de confiance (EPCC). L'idée est simple : avant le contrôle, l'enseignant transmet à ses élèves une liste de questions, déjà traitées en classe, et les informe que l'essentiel du contrôle sera constitué par certaines de ces questions. Ainsi, les élèves évoluent en toute confiance et étudient davantage.

Vos détracteurs dénoncent votre laxisme ou vous accusent de faire baisser le niveau.

Au contraire, je suis plutôt élitiste. Mettre une bonne note à un élève qui ne le mérite pas, c'est lui rendre un mauvais service. Ce qui est insupportable, c'est qu'un élève qui a étudié ne voie pas son travail récompensé parce qu'il tombe sur une question qui ne ressemble pas à ce qu'il y a vu en classe. Il reste 10 % d'élèves en échec malgré tout. Mais ce n'est pas basé sur un coup de chance ou sur le milieu social de l'élève.

Pensez-vous que la crise sanitaire va amener un changement de mentalité par rapport à l'évaluation ?

La crise sanitaire, non. Le passage temporaire au distanciel pouvait être une opportunité pour mettre les évaluations au second plan. En principe, dans une telle situation, on devrait tout faire pour ne pas augmenter le désarroi des élèves et pour cesser de fonctionner par pure tradition. Mais est-ce que, dans les faits, ça s'est manifesté ? L'être humain ne veut pas sortir de ses habitudes. Il reproduit ce qui existe sans se rendre compte de son aberration. En France, à l'exception du bac, les mentalités n'ont pas changé.